



Tableaux de garanties PACK ASSOCIATION 2025/2026

NATURE DES GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES PAR SINISTRE	MONTANT DES FRANCHISES PAR SINISTRE
RESPONSABILITE CIVILE AVANT LIVRAISON		
Tous dommages confondus Dont :	15 000 000 € (1)	
Dommages corporels et immatériels consécutifs Limités en cas de faute inexcusable à	15 000 000 € (2) 3 500 000 € (1)	NEANT NEANT
Dommages matériels et immatériels consécutifs	15 000 000 €	100€
Dommages matériels en raison des vols Suite à vol des préposés Suite à RC dépositaire (vestiaires)	30 000 € 5 000 €	200 € 200 €
Dommages matériels subis par les biens meubles ou immeubles loués ou empruntés Biens meubles Biens immeubles	200 000 € 1 500 000 €	100 € 400 €
Atteintes à l'environnement accidentelles	1 000 000 € par sinistre et 2 000 000 € par année d'assurance	500€
Responsabilité civile médicale	8 000 000 € 10 000 000 € par année d'assurance	1 500 €
Responsabilité de l'état et dommages causés au personnel - Dommages corporels	8 000 000 € 1 000 000 € 1 000 000 €	NEANT NEANT NEANT
Dommages immatériels non consécutifs	1 500 000 €	500€
RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON / RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE		
Tous dommages confondus Dont :	2 000 000 €	
Dommages matériels et immatériels confondus Dommages immatériels non consécutifs	2 000 000 € 1 500 000 €	400 € 1 500 €
ASSURANCE RECOURS ET DEFENSE PENALE SUITE A ACCIDENT	150 000 €	Préjudice supérieur à 150€
Défense devant les juridictions Pénales	Frais à la charge de l'assureur dans la limite du montant de garantie des dommages correspondants	NEANT

- (1) (2) Ce montant constitue un maximum pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance.
- Les dommages corporels résultant de l'utilisation ou du déplacement d'un véhicule terrestre à moteur sont garanties sans limitation.

NATURE DES GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES PAR SINISTRE	MONTANT DES FRANCHISES PAR SINISTRE
RESPONSABILITE CIVILE PERSONNELLE DES DIRIGEANTS Tous préjudices confondus	100 000 €	
(Y compris frais et honoraires d'enquête, d'instruction, d'expertise, d'avocat et de procès)	par sinistre et pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurances	NEANT
DEFENSE PENALE	Compris dans le montant ci- dessus	NEANT

EXTRAIT NOTICE D'INFORMATION (intégralité téléchargeable sur http://www.fscf.asso.fr/assurances) Article 16 de la Loi n°89-1014 du 31/12/1989 Contrat d'assurance n°120 053 905